

MAHMAD SAÏB MUsETTE[*] ET HOCINE LABDELLAOUI[**]

Migration et marché du travail : tendances récentes en Algérie

Introduction

La question de la migration au niveau de la Méditerranée occidentale relève d'abord d'une série d'évènements et de faits historiques qui ont marqué les mouvements des populations entre la rive Nord et celle du Sud. A présent, un renouvellement de cette question s'impose dans le contexte actuel de la mondialisation des économies et de la construction d'une Europe Elargie (Musette, 1999) dans la mesure où la circulation de la main d'œuvre est pratiquement exclue dans ce processus.

Le renouvellement de la problématique de la migration (internationale) est inévitable. Quelles sont les chances d'une reprise de la circulation humaine entre les deux rives de la méditerranée ? Les tendances récentes, observées à partir du cas algérien, sont-elles révélatrices d'une conjoncture spécifique ou d'une stratégie lourde pour la région ? Les réponses à ces questions ne sont pas évidentes – car elles relèvent des stratégies passées, présentes et futures de l'ensemble des acteurs. A la lumière de nos observations et analyses, nous proposons quelques éléments de réponse, en premier à partir des tendances lourdes de la migration algérienne, et en second, à travers nos observations de la dernière décennie. Enfin, pour la poursuite de nos recherches, nous relevons quelques pistes devant faire l'objet, à notre avis, d'investigations approfondies.

L'histoire de la migration algérienne (§1) ne peut être isolée de celle de la colonisation et de la lutte pour l'indépendance. Mais force est de constater que ces "attaches" sont restées encore assez fortes durant les trente premières années, avec certes des ruptures et des reprises directes ou indirectes. Une rupture profonde avec les tendances passées (§2) peut être observée au moment où l'Algérie opte pour le pluralisme politique et pour une transition vers une économie libérale.

Le mouvement, bloqué vers le Nord par l'Europe, s'organise vers d'autres trajectoires tant pour la reconfiguration du système politique que pour la reconstruction du tissu économique. Enfin, les pistes nouvelles (§3) qui s'offrent à un programme de recherche ne peuvent être limitées au cas algérien – les rapports entre les mouvements migratoires et les marchés du travail ont quelques similarités, avec certes des distinctions sociales, au niveau de l'Afrique du Nord. Tirée par le monde arabe et l'unité africaine, cette zone constitue un espace

géopolitique pour la sécurité et le développement de l'économie méditerranéenne, voire pour l'Europe.

1. Travail et migration au Maghreb - une relation historique

Dans cette section, nous tenons à rappeler, ne serait-ce que brièvement, les rapports historiques de la migration algéro-française afin de souligner sa spécificité au Maghreb, ensuite nous verrons les rapports de la migration maghrébine dans le nouveau contexte européen.

1.1. Rappel d'une histoire migratoire algérienne

Les rapports entre la migration et le travail en Algérie sont le fait de liens historiques avec la France en particulier. Il n'est pas dans notre intention ici de reprendre ces faits qui ont déjà fait l'objet d'études approfondies (Khandriche, 1994; CNES, 1995). Un bref rappel nous semble nécessaire afin de pouvoir situer les "ruptures" opérées récemment dans ces rapports ces dix dernières années. Il faut retenir au moins les trois faits suivants:

- Premièrement, les mouvements de la population entre l'Hexagone et l'Algérie ne se sont pas arrêtés durant les années 1960 et 1970. Le marché du travail algérien était régional. On importait la main d'œuvre étrangère (de la France, de l'URSS, du Maghreb et du Moyen Orient) pour les besoins de l'économie et des services. On exportait massivement de la main d'œuvre algérienne vers la France, selon des règles de quota, négociées régulièrement. Les mouvements vers la France ont interrompus en 1973 unilatéralement par l'Algérie où une politique de réinsertion des migrants a même été engagée et réciproquement la France encourageait le retour des immigrés, moyennant des indemnités. Les résultats de ces opérations sont mitigés.

- A partir des années 80, la population étrangère travaillant en Algérie a été réduite considérablement pour une série de raisons (algérianisation de l'encadrement, la politique d'arabisation, la réduction dramatique des ressources financières due au choc pétrolier...). Une crise multiforme s'installe en Algérie, avec le choc pétrolier de 1986, des réformes économiques profondes son engagées en 1988 et un changement de régime politique est adopté en 1989 avec une nouvelle Constitution..

- Les années 90 vont déstructurer totalement les rapports entre le travail et la migration. Le monde du travail va subir une série de "séismes" et un arrêt presque total est imposé par la région (à l'exception de la Tunisie) non seulement pour la migration algérienne mais aussi pour la circulation des citoyens algériens. Mais les départs d'Algérie vont s'organiser autrement: les quelque milliers d'étrangers restants vont être appelés à "quitter" l'Algérie, et d'autres circuits vont être mis en place pour l'exil (volontaire ou déguisé) d'une frange importante des travailleurs algériens, d'un profil différent (plutôt qualifié et parfois hautement qualifié) de ceux des années 1960 (plutôt analphabète).

1.2. Les nouveaux rapports Maghreb-Europe

L'examen des rapports entre le Maghreb et l'Europe sur le plan des mouvements migratoires et des changements intervenus durant ces dix dernières années a fait l'objet de plusieurs études et rapports (CNEL, 1993; Samir Amin, 1999; Eurostat, 2001, Banque Mondiale, 2000 & 2002). Nous proposons un rappel rapide de deux points essentiellement - le nouveau contexte régional et le transfert des migrants des trois pays de l'Afrique du Nord.

1.2.1. Le nouveau contexte régional

La question des Maghrébins en Europe repose sur des considérations historiques profondes qui n'ont pas encore livré tous les secrets. Ceci dit, tous les analystes (Amato, 1993; Safir, 1995; BIT, 1997, ERF, 2000) s'accordent pour signifier qu'une rupture s'est produite dans les rapports de l'Europe avec les pays du Maghreb durant les années 1990. Quatre éléments, entre autres, seraient à la base de cette nouvelle ère de la migration maghrébine vers l'Europe:

– Le lobby "MED", lancé au début des années 1990, a certes marqué des points avec la Déclaration de Barcelone (1995), mais ce processus n'a pas produit les effets escomptés. L'Europe a opté pour une plus grande coopération avec les ex-pays de l'Est, dont l'échéance est fixée pour 2005 (pour les pays candidats à l'adhésion à l'Europe). Les récentes analyses produites par le groupe EMMA/CNRS (2002) sur l'intégration maghrébine dénotent un pessimisme ambiant en contraste avec les analyses (Bruno Amoroso, 1994) qui ont servi, entre autres, de plate-forme à la déclaration de Barcelone.

La Zone de Libre Echange au niveau de la Méditerranée, prévue pour 2010, devrait certes introduire un "arrimage" des économies de la rive sud mais en excluant toujours la libre circulation des personnes.

– Le gel des activités de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), conjugué avec les accords d'association avec l'Europe (négociés séparément par les trois pays de l'Afrique du Nord), a produit un ralentissement dans les mouvements inter-maghrébins tant sur le plan de la construction d'une région économique que sur le plan de la circulation inter-maghrébine des ressources humaines.

– Enfin, le nouveau profil des migrants est l'objet d'un traitement paradoxal des deux côtés de la Méditerranée dans une région qui accuse encore un fort taux de chômage, notamment celui des jeunes.

1.2.2. Transferts opérés par les migrants maghrébins

La tendance des transferts opérés par les Maghrébins est assez explicite de cette rupture (cf. Fig. n°1). Il est assez évident que le cas algérien est problématique. Trois moments forts peuvent être observés:

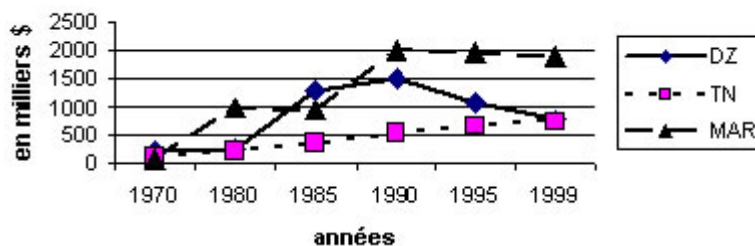
– Pour les années 1980, les transferts des Marocains étaient les plus importants, avec 1 milliard en moyenne tandis que l'Algérie et la Tunisie

enregistraient un niveau assez faible, moins de 500 000 US\$ en moyenne.

– A partir de 1985, les transferts des Algériens grimpent à un niveau appréciable, le Maroc se stabilise et la Tunisie accuse une légère hausse.

– A partir des années 1990, le Maroc domine l'ensemble du Maghreb, avec 2 milliards en moyenne et se stabilise durant toute la décennie, le niveau des transferts des Algériens continue sa progression (pour se situer autour de 1.5 milliards US\$) mais il va connaître une chute brutale, pour se situer à moins d'un milliard US\$ en fin de période. La progression des transferts des Tunisiens se fait laborieusement sur une courbe toujours ascendante.

Fig. n° 1 : Transfert des migrants au niveau du Maghreb



Source : Construit par l'auteur selon les données de la Banque Mondiale, 2002. Reducing Vulnerability and increasing Opportunity. Washington.

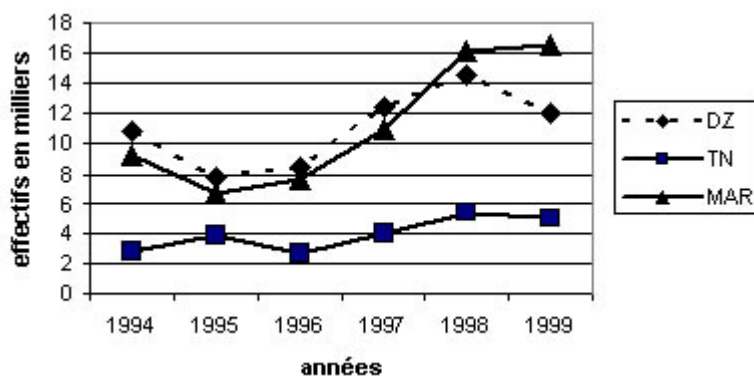
1.2.3. La baisse des transferts algériens

Cette baisse observée pour l'Algérie, durant ces dix dernières années, peut être expliquée par différents facteurs, dont les risques liés à la situation interne (que nous verrons par la suite), mais aussi par la difficulté croissante de "suivre" les trajectoires des Algériens à l'étranger. Deux données illustrent cette difficulté :

– L'Office National des Statistiques évalue (en 1997) le nombre d'Algériens ayant quitté le territoire national à 420 000 personnes entre 1991 et 1996. Cette estimation, pour une période de 5 ans, est peu fiable car elle représenterait presque le double des sorties d'Algérie au lendemain de l'Indépendance. Entre 1964 et 1975 (en 10 ans), sur la base des accords, la progression n'était que de 240 000 ...

– De 1994 à 1999, Thierry (2001) estime à 66 000 le nombre d'Algériens entrés en France. Cette estimation démontre que la part d'Algériens, au niveau de l'immigration maghrébine dans ce pays, reste importante (cf. fig. n° 2) - soit un peu plus de 40% de l'ensemble, bien qu'on observe une légère baisse à partir de 1998.

Fig. n° 2 : Flux des migrants de l'Afrique du Nord vers la France



Source : Construit par l'auteur selon les données AGDREF/INED, citées par Thierry Xavier, 2001. L'utilisation des données du ministère de l'intérieur pour la mesure des flux d'entrées en France, Communication Workshop Med Mig 25/27 avril, Paris.

En effet, la migration algérienne durant cette décennie reste encore marquée par des zones d'ombres. L'Europe, l'Amérique du Nord et les Etats du Golfe ont, d'une manière ou d'une autre, exercé une force d'attraction-répulsion en fonction de la situation interne de l'Algérie, et pour les demandes d'asiles et pour certains profils de travailleurs désirant s'installer ailleurs. En 1993, les Algériens constituaient le premier groupe (avec plus de 12 000 demandes) parmi les demandeurs d'asiles africains en Europe, devant les Somaliens et les Zaïrois (Robin, 1996). Ces demandes étaient motivées non seulement par les conflits internes mais aussi par les réseaux constitués sur le sol européen - en France, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre particulièrement. On peut classer les demandes en deux catégories : ceux qui sont "traqués" en Algérie par les autorités ou par les islamistes et ceux qui trouvent l'astuce du scénario politique dès qu'ils sont arrêtés par la police des frontières. La situation politique en Algérie était très mal perçue par l'opinion européenne notamment durant cette décennie, ce n'est qu'après le 11 octobre 2001, que l'Europe a "changé de discours" (suivant en cela la position américaine) sur la crise algérienne.

2. Les tendances récentes de la migration algérienne

Pour cerner les tendances récentes, quatre facteurs peuvent être examinés: premièrement, l'Algérie a connu une conjoncture particulière au niveau interne. Deuxièmement, une nouvelle configuration de la politique migratoire a été rendue nécessaire. Troisièmement, de nouveaux itinéraires sont expérimentés, de même les transferts (tel que présenté ci-haut) méritent quelques précisions. Enfin, le profil des migrants, de ces dix dernières années, contraste avec celui des années 1960.

2.1. Une conjoncture particulière

L'observation des mouvements migratoires algériens offre une situation exceptionnelle au niveau du Maghreb. Outre les faits majeurs, identiques pour les trois pays de l'Afrique du Nord, l'Algérie a connu une conjoncture particulière, marquée par des ruptures profondes, sur un triple plan :

- L'avènement du pluralisme politique (1989), accompagné par la transition vers l'économie de marché, a produit un "séisme social" ponctué par des conflits violents d'une très forte intensité.
- L'Algérie a été isolée du reste du monde avec les départs (voire la fermeture) des chancelleries. Un "embargo" a été imposé indirectement et l'Algérien est devenu "suspect" au niveau des frontières. La protection sociale des résidents algériens à l'étranger ne pouvait plus être garantie.
- L'adoption du PAS a produit des effets néfastes sur le marché du travail. Le chômage s'est accru, avec en prime des licenciements économiques massifs et des fermetures d'entreprises publiques. Le secteur informel a connu aussi une progression fulgurante et des "nouveaux pauvres" sont apparus.
- Les effets conjugués des ces trois éléments (séisme social, embargo déguisé, effets néfastes du PAS) a largement ralenti le passage à une économie ouverte. Plus d'une tentative ont été engagée par les autorités pour la privatisation des entreprises publiques. Cette opération reste bloquée depuis 1995 à ce jour.

Durant cette période, la migration algérienne a développé de nouveaux réflexes : nombreux sont les "travailleurs" qui ont pris le chemin de l'exil mais, aussi, ils sont nombreux les "Afghans" qui sont revenus en Algérie... Les seuls Algériens qui peuvent circuler avec beaucoup de facilités sont les "trabendistes"^[1]

2.2. La nouvelle configuration de la migration

Notre regard a été focalisé en particulier sur la dimension socio-économique de la migration algérienne. Cette approche diffère certes des analyses portant sur les éléments socioculturels - tels les profils (âge, sexe, état civil...), le "travail" (occupé, branches d'activité, chômage), la culture et les pratiques culturelles de la communauté algérienne à l'étranger.

Les transformations internes ont engendré une nouvelle configuration de la politique algérienne pour les résidents à l'étranger, tant au niveau politique que social. Sur le plan politique, à la faveur du pluralisme politique, la population algérienne à l'étranger a une représentation, au sein des Conseils Supérieurs (CNT, CNES..) et au sein du parlement algérien. Sur le plan social, un nouveau dispositif de protection sociale a été mis en place pour "sécuriser" la communauté algérienne à l'étranger.

Par ailleurs, il me semble utile de souligner que l'Algérie a organisé aussi tout un dispositif pour lutter contre la migration clandestine des pays sub-sahariens sans oublier une réglementation spécifique pour l'économie du troc dans le Grand Sud, notamment pour les populations nomades. Cette forme de migration peut être aisément qualifiée de «transition», bien qu'on puisse observer, devant les difficultés de transit, parfois une tentative d'installation.

2.3. Le nouvel itinéraire des migrants algériens

Durant les années 90, bien que d'autres itinéraires aient été empruntés par la migration algérienne, le départ vers la France reste dominant. D'une manière schématique, la communauté algérienne à l'étranger est répartie de la manière suivante en 1995 :

– L'Europe	92.5 %
– Le Maghreb	5.6 %
– L'Amérique du Nord	1.3 %
– Le Moyen Orient	0.6 %

Cette estimation, bien qu'imparfaite, relativise la position dominante de l'Europe qui enregistrait, durant les années 80, une part de 98% de la population algérienne à l'étranger, dont plus de 80% sur le sol français uniquement.

2.4. Les transferts des migrants

L'estimation de la contribution économique des migrants reste encore approximative mais indique toutefois une tendance intéressante. Deux postes, entre autres, méritent une analyse plus précise.

Le premier poste d'observation des transferts est celui des "salaires" de travailleurs. Durant les années 60, ce type de transfert était l'unique recette extérieure de l'Algérie. Après la nationalisation des hydrocarbures, le transfert des salaires est devenu le deuxième poste de recette jusqu'en 1993 à environ 500 millions \$US (cette estimation est inférieure à celle de la Banque Mondiale, cf. supra). Dès lors, les conflits internes, relayés par l'informalisation de l'économie algérienne et par les restrictions monétaires (dévaluation, compte devise, déclaration d'origine...), ne permet plus de suivre les transferts. L'épargne algérienne à l'étranger transite dès lors par des canaux informels et varie en fonction du taux de change parallèle.

Un deuxième poste est celui du ratio des Importations Sans Paiement/import (FOB). La tendance observée durant les années 80 a été en progression constante avec un pic en 1988 (plus de 13 %) et elle décroît de manière brutale à partir de 1990 pour ne plus représenter que 5 % des importations (FOB) en 1997 (cf. Fig. n° 3). Une légère reprise peut être observée ces trois dernières années. Les ISP sont composés essentiellement, selon la structure des biens, de quatre principaux produits entrant dans: la construction de véhicules industriels, la fabrication des biens d'équipement et de consommation électriques, la fabrication des biens de consommations textiles. Ces produits totalisent plus de 90 % des ISP (cf. Fig. n° 4).

Fig. n° 3 : Evolution des ISP (1984/2001)
Unité : en milliers de \$US

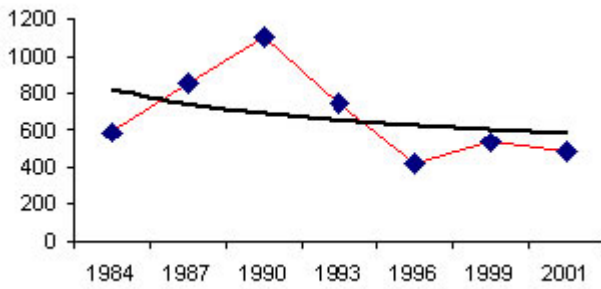
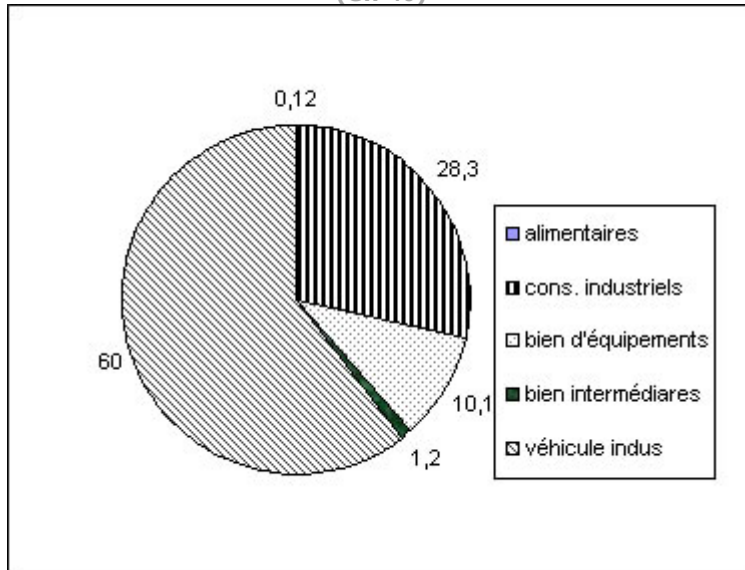


Fig. n° 4 : Structure des ISP en 1995 selon les grands groupes de biens (en %)



A côté des produits d'importation sans paiement, un autre poste peut contribuer à évaluer les transferts: c'est celui des autorisations d'importation des véhicules (AV). Ce poste mérite d'être souligné car il trouve sa source dans des dispositions législatives et réglementaires que la Loi des Finances reconduit d'année en année. Depuis le début des années 80, les AV ont permis de renouveler pour plus du tiers le parc algérien. Une croissance sensible s'est opérée durant les années 90 notamment avec les dévaluations du DA et ce malgré l'installation des concessionnaires en Algérie. Les AV ont dépassée le pic de 1984, pour atteindre en 2001, plus de 60 000 voitures entrées en Algérie, comme le montre la Fig. n° 5.

Fig. n° 5 : Tendances des AIV (1984/2001)
Unité : en milliers

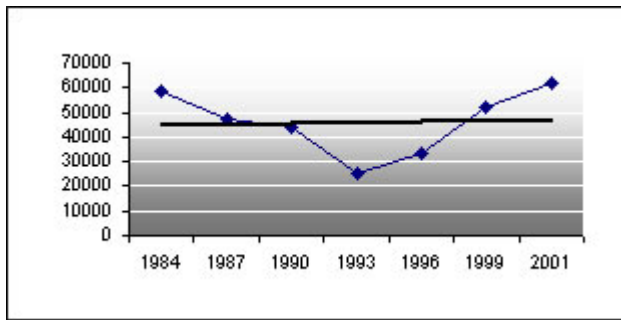
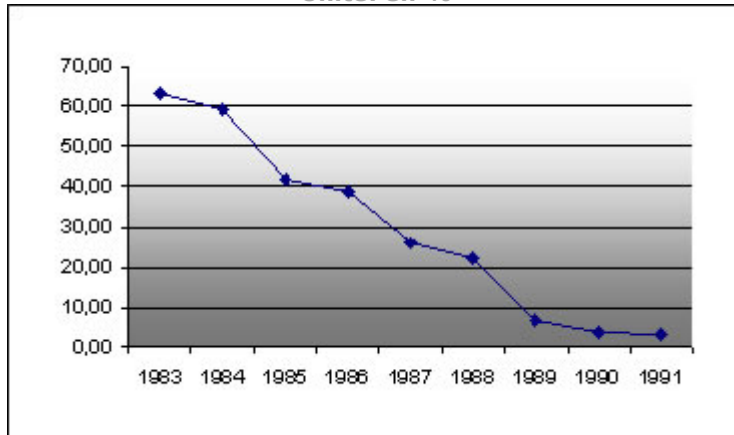


Fig. n° 6 : Tendances des AIV pour des raisons de changement de résidence (de 1984 à 1991)
Unité: en %



Deux indications supplémentaires sont à relever concernant les AIV.

– Ces importations ne sont pas exclusivement le fait des Algériens résidant à l'étranger; les "anciens moudjahids" et d'autres catégories exceptionnelles sont aussi autorisés à importer.

– Les migrants autorisés à importer sans paiements sont ceux qui optent pour un "changement de résidence", tendance qui était assez forte durant les années 1980 dans le sens des retours en Algérie...(cf. fig. n° 6). Pour les années 1990, le retour est statistiquement nul.

Enfin, des dispositions particulières ont été prises durant les années 1990, pour canaliser l'épargne des résidents en Algérie - à travers notamment la banque de l'habitat (CNEP), à travers des tentatives (APSI) pour encourager l'investissement privé en Algérie...

2.5. Le nouveau profil des migrants

Le nouveau profil contraste fortement avec celui des années 1960. Il constitue un paradoxe en soi et semble s'opposer à la loi commune à toute les trajectoires migratoires qui ordonne l'histoire en différentes phases (croissance lente, puis rapide, ensuite stabilisation et enfin déclin).

Les migrants des années 1960 partaient seuls (masculins essentiellement) sur la base des accords. Ils étaient pour la plupart des "ouvriers analphabètes ou peu instruits" et provenaient notamment des

"bassins de migrants" dans le monde rural, recensés par l'ex-ONAMO. Le "regroupement familial" était la séquence suivante. La destination principale était la France.

La nouvelle génération des migrants part généralement "en famille" sur la base des recherches d'emploi et/ou d'appui personnel ou familial ou encore sur la base des prospections des employeurs. Ils sont dans la quasi totalité, des jeunes, des cadres (parfois des femmes) de niveau supérieur (TS ou diplômés) ayant déjà un emploi et ils proviennent du monde urbain. La destination est multiple, certes avec l'Europe comme première zone d'attraction. Ce contraste semble évident dans la mesure où le niveau des travailleurs algériens a progressé depuis et que le taux d'urbanisation est de l'ordre de 58 % (RGPH, 1998). Cette nouvelle génération, est certes amplifiée par les «demandeurs d'asile» et les «sans papiers», qui restent des catégories difficilement quantifiables.

Mais le paradoxe reste à expliquer. Le monde du travail en Algérie est faiblement encadré - les services et le système productif ont besoin d'un renouvellement par une élévation des niveaux. Les "départs" des travailleurs qualifiés (et parfois de très haut niveau - pilote, médecin spécialiste, professeur d'université, ingénieur...) dans le contexte actuel constitue une "perte" inestimable pour l'Algérie.

Perspectives

Cette présentation rapide du cadre générique de nos recherches sur le "travail et la migration" nous a conduit à ouvrir deux pistes - la première autour de "l'économie de frontières" et la seconde autour d'une recomposition de la migration Sud-Nord sur la base d'une disponibilité des "diplômés" au Sud et des besoins des pays du Nord. Ces deux pistes ont connu un début d'exécution mais restent encore à l'état d'exploration.

– Les premières révélations de l'étude des comportements d'agents sociaux et d'acteurs économiques au niveau des frontières de l'Algérie soulèvent un problème d'absence d'Etat. Ces zones frontalières et les modes de production et d'échanges échappent aux règles de la régulation économique des Etats et ressemblent à un "no man's land".

– L'enjeu principal du marché du travail au niveau de la Méditerranée, reste la fuite des cerveaux du Sud et le besoin d'une nouvelle force de travail qualifiée pour les économies du Nord. Le Maghreb compte actuellement un million d'étudiants (Charmes & Musette, 2002) inscrits dans le supérieur. Devant le chômage actuel des diplômés, le devenir des futurs universitaires est incertain. C'est aussi l'un des points clefs de la nouvelle initiative africaine (le NEPAD) qui peut, sous certaines conditions, opérer un nouveau virage, voire donner une nouvelle image du migrant maghrébin vers les pays du Nord, à savoir transformer le «brain drain» en «brain gain». Selon le rapport de la BAD (1997), le nombre de diplômés africains travaillant en Europe et Amérique du Nord est estimé à plus de 100 000. Les récents travaux de l'IRMC sur "les ingénieurs et le marché du travail" sont, à ce titre, assez révélateurs.

Pour conclure, les perspectives d'une reprise du mouvement migratoire sont conditionnées par, au moins, trois obstacles qui minent les rapports entre les deux rives – et ce indépendamment des restrictions de la Communauté Européenne – mais comme soulevé dans notre analyse, les besoins en matière grise impose une concertation car il pourrait être une des pistes ouvrant la voie à une nouvelle politique migratoire méditerranéenne. Les discours sur la notion de «fuite de cerveaux» méritent d'être relativisés car ils s'inscrivent en faux devant les nouvelles formes de mobilité des cadres.

– Il s'agit, en premier, des échanges économiques non seulement entre le Nord et le Sud mais surtout entre les pays de l'Afrique du Nord. Face à l'Europe qui se construit et notamment avec la mise en place du système monétaire européen, les faibles échanges entre les économies du Maghreb ne permettent nullement d'envisager, à court terme, malgré les déclarations d'intention politique récentes, la reprise de la construction d'une unité économique maghrébine. Les réformes économiques engagées par les trois pays du Sud n'ont pas encore produit tous les effets d'intégration économique attendus.

– Les incertitudes entourant l'instabilité du marché du travail au niveau de la région, avec des forts taux de «chômage», notamment parmi la population juvénile (15/25 ans), réduisent sensiblement l'ouverture des mouvements de la population entre les deux rives. Au problème du chômage, comme nous l'avons souligné précédemment, s'ajoute la paupérisation et l'exclusion sociale comme phénomènes sociaux plus aiguës au Sud mais aussi présents au Nord.

Enfin, le dernier obstacle, et non des moindres, est celui lié à la libéralisation des mouvements des capitaux (Nsouli & Rached, 1998) elle-même fortement conditionnée par la mise à niveau, en particulier du secteur financier dans les trois pays du Maghreb. Le champ d'application et le contenu des décisions et des règles prudentielles ne sont pas figés et ils sont fonction des techniques d'identification, de quantification et de gestion du risque financier (Kaul, 1999). L'estimation des risques au niveau des économies du Maghreb, malgré les tentatives de redressement des données et observations collectées, est tributaire des techniques de collecte et de traitement des données qui sont loin d'être statistiquement parfaites. Les statistiques économiques, politiques et sociales sont sujettes ainsi à des appréciations peu fiables d'où la nécessité d'une harmonisation des indicateurs au niveau du Maghreb.

Ces trois obstacles préjudiciables, à plus d'un titre, constituent en soi des conditions vitales pour une saine appréciation des ressources humaines et des complémentarités entre les économies des deux rives de la Méditerranée.

Références bibliographiques

ABDI N., 1995. Introduction : problématique générale. In n° 3, Edition CNRS/ENS Cachan, Paris.

AMATO A., 1993. La création d'emplois au Maghreb dans la perspective d'un partenariat européen, 2^e rencontre des représentants des milieux économiques et sociaux dans les pays de l'UMA et de la CE, Tunis.

AMIN S., 1999. L'autre Davos : Document de travail - Mondialisation des luttes sociales, p. 125/134 - in Revue NADQ, n° 12, Alger

AMOROSO B., 1994 (eds) Globalization, marginalization and specialisation - Université de Roskilde – Danemark, 13 Volumes.

BAD, 1998. Rapport sur le développement de l'Afrique, Banque Africaine de Développement, Oxford University, Londres.

BANQUE MONDIALE, 1998. Revendiquer l'avenir : le choix de la prospérité au Moyen Orient et en Afrique du Nord, New York.

BANQUE MONDIALE, 2002. Beyond the East Asian socioeconomic crisis : lessons the new social policy agenda, New York.

BANQUE MONDIALE, 2002. Reducing Vulnerability and Increasing Opportunity, Social Protection in the Middle East and North Africa – Orientations in development series, Washington.

BIT, 1997. Migration from the Maghreb and migration pressures : current situation and future prospects. Geneva.

CHARMES J & MUSETTE S., 2002. La question de l'employabilité au Maghreb : cas des femmes et des diplômés, Communication Colloque EMMA/CNRS, septembre 2002, Sousse.

CNEL, 1995. 3e Rapport sur la Méditerranée - Marché du travail et Migration - Conseil National de l'Emploi et du Logement, Rome.

CNES, 1995. Rapport sur la communauté algérienne à l'étranger, Conseil National Economique et Social, Alger.

DAZI-HENI & FERGANY, 2000. Migration -Fortress Europe versus Joint Mediterranean well-being, Communication in Workshop VII, Robert Schuman University Florence, Italy

ERF, 2000. Regional Economic Integration and Migration in the Mediterranean Basin Chapter V. Economic Trends en MENA Regions Egypt.

EUROSTAT, 2001. Pourquoi les individus migrent-ils ? Série Populations, Thème 3/1, CE.

KAUL I., 1999. Towards a paradigm of embedded financial liberalization – interlocking the wheels of private and public finance. Working Paper 13, Edition Development and Peace, Bonn.

KHANDRICHE M., 1994. Etat des lieux de la migration algérienne, Tome 1- projet CRDI - publié en 1999, sous le titre : Le nouvel espace migratoire franco-algérien, Editions Edisud, France.

MUSETTE S., 1999. Marché du travail et Globalisation, pp. 135/144. in Revue NAQD, n° 12 Alger.

MUSETTE S., 2000. La situation sociale en Algérie, in revue Maghreb Machrek n° 167, janv.-mars, pp. 93-106, édition La Documentation française, Paris.

MUSETTE S. ET ALL., 2002. Politique de l'Emploi en Algérie. Profil de Pays - Programme "Des Emplois pour l'Afrique", BIT d'Alger pour les pays du Maghreb, 101 p. Alger.

NSOULI S. & RACHED M., 1998. La libéralisation des flux des capitaux dans le sud de la méditerranée in la revue Finance et Développement, Vol 35, n° 1, édition FMI, New York.

ROBIN N., 1996. Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe (1985-1993), Editions Orstom/ Eurostat, Paris.

SAFIR N., 1995. La dynamique migratoire au Maghreb, Workshop IOM/UNFPA on Emigration dynamics in the arab world, Paper n° 3, Geneva.

THIERRY X., 2001. L'utilisation des données du Ministère de l'Intérieur pour la mesure des flux d'entrées en France, Communication Workshop MedMig 25/27 avril, Paris.

UNCTAD, 1996. Perspectives on Globalization and Employment. Discussion paper n° 14- Office Development Studies, UNDP.

ZEHRAOUI A.. 1990. Migrations méditerranéennes sud-nord, in revue Aire Régionale méditerranée, Editions de la méditerranée - Alif, Paris.

Notes

[*] Maître de Recherche – CREAD - Alger.

[]** Enseignant-Chercheur, Université d'Alger.

[1] Les trabendistes sont les pratiquants du "trabendo" - à savoir la vente des produits d'importations illégales.